



Le Journal

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SÉLESTAT

N° 27 - décembre 2010

Les dossiers :

Transfert SDEA.....	P.3
Tourisme.....	P.4/7
La C.C.S. a 15 ans.....	P.8/9
Périscolaire et petite enfance.....	P.10
TIS.....	P.11

Actualité :

Le GIC a du flair.....	P.12
RIU.....	P.13
Pierisel TV.....	P.14

Les décisions :

Des décisions du conseil de communauté.....	P.16
---	------

PHOTO D. MILLIUS



● ● ● Le 28 décembre dernier, la Communauté de Communes de Sélestat (CCS) à soufflé les bougies de ses 15 années d'existence. Que de chemin parcouru, balisé d'équipements nouveaux, de services publics transférés par les communes et de compétences nouvelles. En 15 ans, la CCS a grandi et mûri. Elle s'est inscrite dans le paysage local et rayonne maintenant sur le territoire régional voire national à travers des établissements phares comme la médiathèque et plus récemment le Centre Sportif Intercommunal (CSI). La CCS a également contribué au développement d'équipements d'intérêt commun pour le territoire en participant au financement d'opérations communales telles la piscine de Sélestat ou encore le futur gymnase de Scherwiller.

Avec la crise financière, la réforme de la taxe professionnelle et la toute récente réforme des collectivités territoriales, s'ouvre une nouvelle ère pour l'intercommunalité. Un cycle du «travailler ensemble autrement» en unissant nos forces et



nos compétences ; en rationalisant nos charges et en mutualisant nos moyens et nos ressources. Une évolution déjà amorcée avec la mise en place de la redevance incitative unique au niveau du SMICTOM d'Alsace Centrale et le transfert très prochain du service assainissement au SDEA.

La CCS poursuit le développement de son bassin de vie pour le rendre plus attractif et plus compétitif dans la maîtrise des coûts et de la fiscalité. Pour ce faire, le rythme de sa progression a été adapté à ses moyens financiers grâce à une programmation pluriannuelle souple, évolutive et réactive.

Je profite de ce début d'année pour vous présenter à toutes et à tous mes meilleurs voeux pour 2011.

Marcel Bauer
Président





Intervention d'une équipe



Le transfert de la compétence assainissement vers le SDEA, Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement du Bas Rhin

●●● La Communauté de communes de SELESTAT exerce la compétence assainissement depuis sa création en 1995. Elle a hérité de l'une des compétences historiques du SIVOM qui lui a précédé. Cette compétence avait été transférée par les communes membres dès 1970.

Depuis l'origine, le SIVOM puis la Communauté de communes ont assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement, en particulier la construction des réseaux d'assainissement (collecteurs, branchements et ouvrages particuliers) et des stations d'épuration.

Le contrôle, l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement des 12 communes sont assurés par le SDEA depuis le 1er janvier 2007, sous la forme juridique d'un transfert partiel de compétence.

Transfert total de compétence

Par une délibération du 28 juin 2010, la Communauté de communes de Sélestat a décidé de transférer vers le SDEA la compétence assainissement dans sa globalité.

Le fonctionnement des réseaux d'assainissement, mais aussi l'ensemble des investissements, seront désormais assurés par le SDEA depuis son centre d'exploitation du secteur sud situé à Benfeld (03 88 74 41 41).

Transfert des agents du service assainissement

Le service assainissement de la Communauté de communes de Sélestat est composé de trois agents : un ingénieur

responsable du service, une technicienne et une rédactrice. Ces trois personnes ont rejoint les effectifs du SDEA depuis le 1er janvier 2011.

Ils continuent d'être les interlocuteurs privilégiés des élus et des particuliers du territoire de la Communauté de communes.

La représentation locale au sein du SDEA

Le processus décisionnel propre au périmètre de la Communauté de communes de Sélestat continue d'être piloté par des élus du secteur. En effet, c'est une commission géographique recouvrant le territoire de la C.C.S. qui est chargée de l'élaboration et du suivi des décisions techniques et financières.

Elle est composée de 20 élus, qui ont été désignés par le conseil de communauté parmi ses membres.

La commission géographique du périmètre de Sélestat est présidée par M. Albert CARL.

Au sein du S.D.E.A., le territoire de Sélestat est regroupé en un centre financier propre. Il permet de répartir les charges entre les abonnés du périmètre de Sélestat.

Albert CARL
Vice-président délégué

Le SDEA est une collectivité territoriale qui est administrée par des élus. Il emploie plus de 500 personnes, réparties sur 4 centres (Schiltigheim, Haguenau, Benfeld, Saverne) qui exercent des missions de service public dans les domaines de la distribution

d'eau et de l'assainissement. Il regroupe 456 communes qui représentent 686 000 habitants pour 9 700 km de réseaux. Le centre Sud, situé à Benfeld fédère 95 communes représentant 146 000 habitants et 2 350 km de réseaux.



Siège du SDEA, Benfeld



Tourisme

Une piste cyclable entre Mussig Baldenheim

● ● ● Dans le cadre de la mise en oeuvre, sur l'ensemble de son territoire, d'un réseau de pistes cyclables qui soit accessible à la population locale et aux touristes, la Communauté de Communes a décidé de réaliser une liaison cyclable en site propre entre Mussig et Baldenheim.

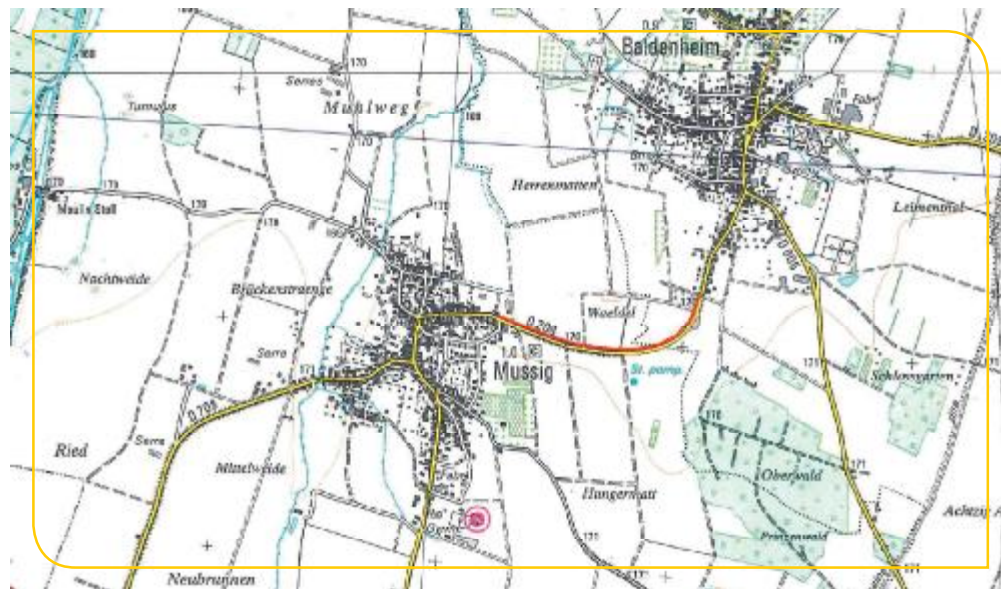
Cette piste est destinée en priorité à assurer la sécurité des cyclistes entre les deux agglomérations mais permettra également, de créer une liaison plus touristique entre la piste cyclable Villé/Elzach et Baldenheim via le moulin Stoll et Mussig.

Elle aura une longueur d'environ 900 m et sera réalisée parallèlement à la D208 sur le bas côté nord.

Cette piste d'une largeur de 3 m, bidirectionnelle, sera entièrement enrobée et séparée de la chaussée par une banquette. Elle sera exclusivement réservée aux cyclistes, mais maintiendra cependant tous les accès aux actuels chemins d'exploitations.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à la société ABE Concept de Saverne qui a réalisé et chiffré l'avant projet estimé à 128 535,50 euros HT dont 28% seront pris en charge par le Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre de notre Contrat de Territoire.

Le démarrage effectif des travaux est prévu début avril 2011.



Sentier d'interprétation de Châtenois

● ● ● Depuis maintenant plusieurs années, la commune de Châtenois mène une importante campagne de restauration du site du «Cimetière fortifié» ou «Quartier du château». Parfaitement conservée, couvrant une superficie de plus de deux hectares, sa double enceinte lui confère un caractère tout à fait exceptionnel au niveau régional. Parallèlement, les fouilles ont révélé une cave de bâtiment en pierre du XVe siècle qui a livré un important lot de mobilier archéologique, céramique, armement et outils. Parmi les nombreux objets trouvés, ceux liés à la viticulture constituent également une première en Alsace pour cette période.

L'intérêt de ce site est aujourd'hui indéniable. Il nécessite cependant, parallèlement à sa restauration, la mise en œuvre de différents outils et actions devant permettre sa mise en tourisme.

Parmi ces outils, la commune a souhaité la réalisation en 2010 d'un sentier d'interprétation de 8 à 10 panneaux destinés en priorité à le rendre le site accessible et compréhensible aux visiteurs individuels, familles, groupes et scolaires, déjà nombreux.

Le Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (PAIR), en charge des fouilles sur le site, s'est proposé pour :

- définir le contenu des panneaux explicatifs et l'implantation sur le site en fonction des thématiques à traiter;



- rédiger les textes, fournir l'iconographie et livrer les maquettes de panneaux prêts à l'impression,
- apporter sa caution scientifique au projet

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre des missions de valorisation des opérations de fouilles dont le PAIR a la responsabilité et ont été effectués à titre gracieux.

Outre les travaux du PAIR, la mise en œuvre concrète de cet équipement en charge de la Commune de Châtenois se monte à 5000 euros et comprend :

- l'impression des panneaux explicatifs,
- la fabrication des mobiliers supports réalisés sur la base des mobiliers utilisés pour les autres sentiers d'interprétations du territoire de la CCS,
- la mise en place de l'ensemble sur le site.

Dans ce cadre et au vu de l'intérêt du site dont la portée dépasse largement le seul cadre communal, la Commune de Châtenois a sollicité la Communauté de communes de Sélestat pour une participation financière de 50% de cette opération. En date du 17 mai 2010 le Conseil de communauté a donné une suite favorable à cette demande.



Deux des huit panneaux implantés sur le site

La participation financière de la CCS à la réalisation d'un tel sentier s'inscrit dans le cadre de la valorisation des éléments du patrimoine de son territoire (actions de «Promotion du patrimoine») au même titre que la mise en place des «Bornes patrimoines» ou du sentier d'interprétation de la «Goutte d'eau» à Ebersheim.

Cette opération a fait l'objet de la signature d'une convention d'objectif entre la Commune de Châtenois, la Communauté de communes de Sélestat et le Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan.



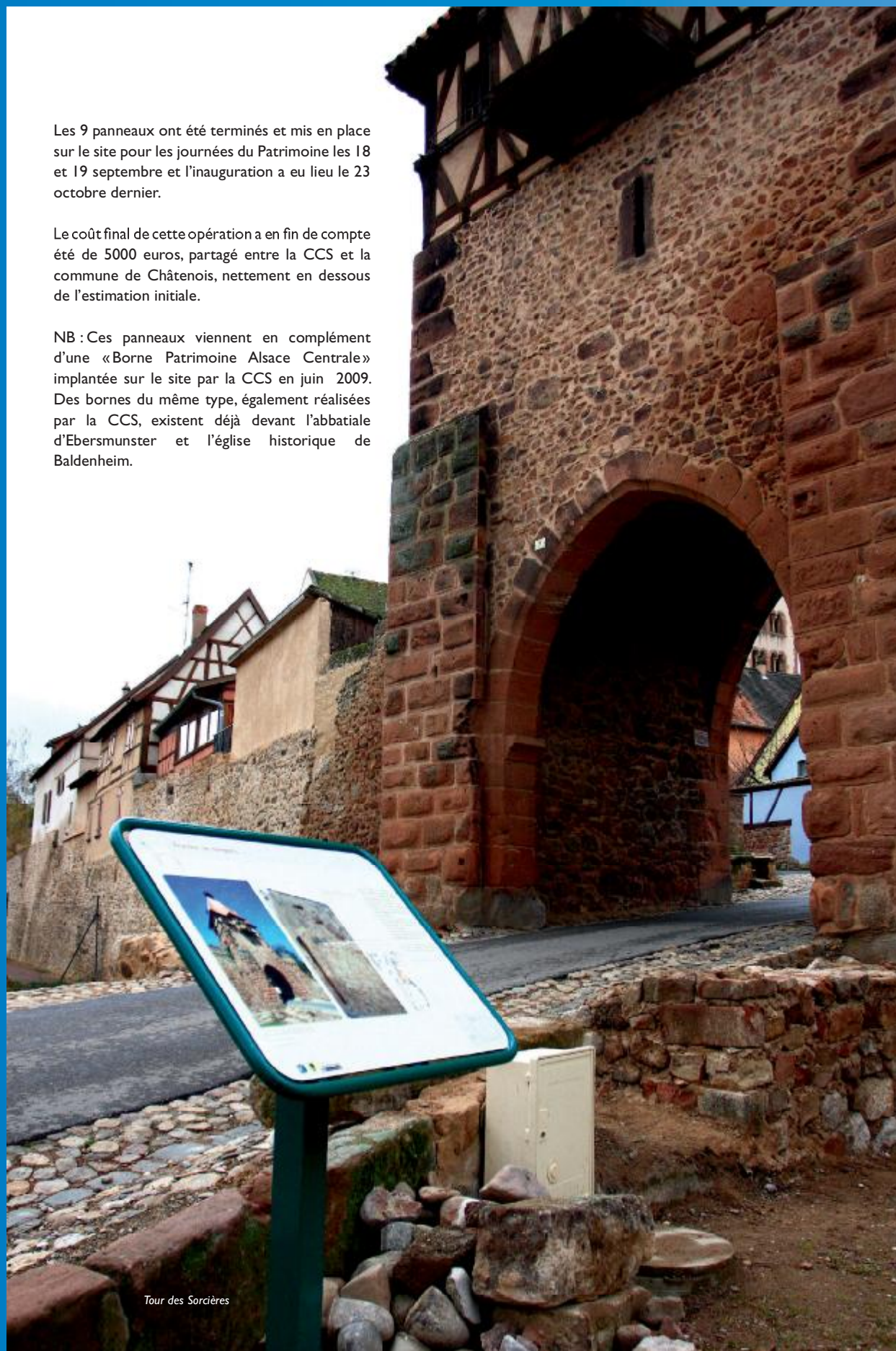
Panneau de présentation générale



Les 9 panneaux ont été terminés et mis en place sur le site pour les journées du Patrimoine les 18 et 19 septembre et l'inauguration a eu lieu le 23 octobre dernier.

Le coût final de cette opération a en fin de compte été de 5000 euros, partagé entre la CCS et la commune de Châtenois, nettement en dessous de l'estimation initiale.

NB : Ces panneaux viennent en complément d'une «Borne Patrimoine Alsace Centrale» implantée sur le site par la CCS en juin 2009. Des bornes du même type, également réalisées par la CCS, existent déjà devant l'abbatiale d'Ebersmunster et l'église historique de Baldenheim.



Tour des Sorcières

Le Nouveau site Internet Région de Sélestat - Haut-Koenigsbourg est en ligne !



Les innovations majeures du site reposent sur :

- Un profilage par univers de l'internaute, lui permettant de personnaliser le site selon ses envies (5 univers sont proposés : plonger dans l'histoire – vivre l'Alsace – Escalade Sélestat – Vivre la Nature - Bouger)
- Une navigation simple qui se résume à trois onglets principaux (Les incontournables – Préparer son Séjour – A voir, à faire, à savourer).
- L'intégration du WEB 2.0

Il est administré par un CMS open source (Joomla).
Coût : 20.000 euros dont 15.000 euros financés par la Communauté de Communes de Sélestat et 5000 euros par la Ville de Sélestat.

Alors tous à vos souris et claviers, et bon surf !

Claude RISCH
Vice-président délégué

●●● Ca y est, la nouvelle version tant attendue du nouveau site de l'Office de Tourisme de Sélestat étendue à l'ensemble du territoire de la CCS est en ligne.

Il ne s'agit pas d'une refonte de l'ancien site mais de la mise en oeuvre d'un nouveau site réalisé sous une maîtrise d'ouvrage conjointe, Office de Tourisme de Sélestat et Communauté de Communes de Sélestat. Il permet aujourd'hui d'anticiper et de préfigurer la création du futur Office de tourisme intercommunal et ainsi assurer de façon cohérente la promotion et la commercialisation de l'ensemble de l'offre du territoire de la « Région de Sélestat Haut-Koenigsbourg ».

Véritable site de la Destination, son adresse est inchangée : www.selestat-tourisme.com

Un effort tout particulier a été apporté au graphisme et il privilégie largement l'image



La C.C.S. a 15 ans !

Que d'évolutions, de projets et de réalisations en 15 ans pour notre collectivité !

● ● ● Que d'évolutions, de projets et de réalisations en 15 ans pour notre collectivité !

Après 10 premières années riches en développements, la C.C.S. a vu se réaliser plusieurs projets phares pour son passage de l'enfance à l'adolescence.

Le plus important projet, d'un point de vue financier, réalisé par la C.C.S. pour le moment est le Centre Sportif Intercommunal de Sélestat, à vocation scolaire, inauguré en 2010.

Vient ensuite la Maison de la Nature de Muttersholtz, projet moins important en matière d'investissement, mais à la valeur symbolique forte.

Enfin, les prises de compétences petite enfance et périscolaire ont été les deux évolutions majeures de ces dernières années. Les projets présentés dans les pages suivantes vont en découler.

Philippe LUTZ, directeur de la Médiathèque intercommunale de Sélestat, a fait valoir ses droits à la retraite à la fin du mois de septembre dernier. Philippe LUTZ était arrivé en 1995 à la C.C.S. pour suivre le projet de construction de la médiathèque puis pour la diriger et lui donner son rayonnement actuel.

Hervé HEITZ Directeur Général des Services depuis 1991 qui a décidé de relever un nouveau défi à la Communauté de communes du Pays de Thann au 1er octobre 2010.

Hervé HEITZ avait su accompagner le développement de notre collectivité avec une grande rigueur et un professionnalisme sans faille.

Une page importante de notre histoire se tourne avec ces départs, une nouvelle équipe va se mettre en place pour continuer le travail engagé et continuer à développer notre territoire intercommunal.

Marcel BAUER
Président



Hervé HEITZ



Philippe LUTZ

2005/2010 Principales actions intercommunales :

PAEI du Giessen,
TIS nouvelle délégation,
Espace de promotion touristique sur l'A35,
Refuge fourrière SPA,
Contrat de territoire 2009/2014,
Pistes cyclables (Sélestat/Muttersholtz,
Scherwiller/Kientzville, Ebersheim Ebersmunster),
OPAH 2004/2008,
SIG intercommunal,
micro-crèches...





Maison de la Nature, Muttersholtz



Le CSI, couloir de circulation



CSI

CENTRE SPORTIF
FROVAMTALIK



Espace d'exposition, Médiathèque



Périscolaire et petite enfance

Des projets en marche

Ebersheim – Ebersmunster

●●● La phase études pour ce projet est maintenant terminée et le permis de construire obtenu.

La démolition de la maison d'habitation est en cours afin de préparer le terrain pour la construction du nouveau bâtiment.

Le projet du bâtiment a été modifié pour son aspect extérieur à la demande du service des bâtiments de France. Notre maître d'œuvre MGD Architecture a modifié la toiture pour une meilleure intégration du bâti dans le tissu urbain.

Cette modification, grâce aux économies proposées par l'architecte, n'aura pas d'incidence financière sur le coût estimé des travaux ni sur les prestations proposées.

La construction proprement dite démarrera au début de l'année 2011 et le bâtiment devrait être opérationnel pour 2012.



Périscolaire, Ebersheim



Maison de l'enfance, Châtenois



Maison de l'enfance, Châtenois

Maison de l'enfance à Châtenois

●●● La procédure de concours de maîtrise d'œuvre s'est achevée lors du Conseil de communauté du 11 octobre avec le choix de l'équipe de Maîtrise d'œuvre. C'est l'équipe présentée par monsieur Bernard WEIXLER, architecte, qui a été choisie.

Elle se compose de :

Bernard WEIXLER Architecte (mandataire),
SOCOTEC QEC, SIB ETUDES, T.D.S., ID,
STOFLIQUE, ECOTRAL et C2BI.

Le projet se situera derrière l'actuel espace des Tisserands. Il proposera un périscolaire (100 places), un multi accueil (60 places) et une cuisine de production. La cuisine confectionnera les repas pour le site de Châtenois et le multi accueil de Sélestat.

L'ouverture est prévue pour la rentrée de septembre 2013. Les études vont se dérouler jusqu'à la mi 2011 et les travaux débiteront au 2ème semestre 2011.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 4 400 000 € TTC et l'opération totale à 6 804 000 € TTC.

Charles ANDREA
Vice président



TIS

L'amélioration de l'accessibilité du TIS



Arrêt mairie-école, rue de Baldenheim à Muttersholtz

● ● ● La loi pour l'égalité des chances, des droits, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 2 février 2005 oblige les réseaux de transport urbains à être totalement accessibles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite à l'horizon 2015.

La Communauté de communes en tant qu'Autorité Organisatrice du TIS (Transport Intercommunal de Sélestat) est soumise à cette obligation dont la 1ère étape a consisté à élaborer un Schéma Directeur d'Accessibilité. Recensant l'état des lieux actuel, précisant les besoins et fixant le programme d'actions, ce schéma a été réalisé en concertation avec des représentants des personnes handicapées durant l'année 2008. Son approbation a eu lieu lors du Conseil de Communauté du 16 mars 2009.

La mise aux normes d'accessibilité concerne non seulement les arrêts de bus mais aussi les bus eux-mêmes. Il faut rappeler que la Communauté de communes a été attentive à la question de l'accessibilité dès l'ouverture de la ligne A en 1999 avec l'affectation de bus à plancher bas intégral. Dans le cadre de la nouvelle délégation de service public (2010-2016), l'exploitant du TIS est tenu à mettre en oeuvre des bus accessibles non seulement aux personnes handicapées physiques mais aussi aux malvoyants grâce aux annonces sonores des arrêts et aux malentendants grâce à l'affichage défilant des stations à l'intérieur du bus.

L'aménagement des arrêts tient également compte de l'obligation d'optimiser l'accessibilité pour tous types de handicap. Les principales prescriptions concernent la hauteur du quai à 18 cm et le respect des normes de pentes pour une circulation aisée des fauteuils roulants ; la pose de bandes de guidage pour les handicapés visuels permettant un accès sécurisé à la porte du bus avec l'emploi de matériaux bien contrastés. Afin d'augmenter le confort de tous, ces aménagements sont complétés par la mise en place d'abris-voyageurs partout où cela est reconnu nécessaire.

La Communauté de communes a voté un budget de 625 000 € pour la mise aux normes de quelques 50 arrêts entre 2011 et 2015.

André BOESCH
Vice-président délégué



Arrêt mairie à Muttersholtz



Arrêt mairie, rue Welschinger à Muttersholtz



Le GIC a du flair

En 2009, le Conseil de Communauté a décidé de prendre en charge la construction d'un bâtiment destiné à héberger le groupement d'intervention cynophile (GIC) du Bas-Rhin.

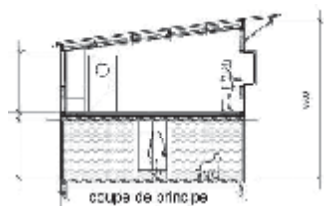
●●● Le futur bâtiment sera construit par la Communauté de Communes de Sélestat pour le compte de la Gendarmerie à proximité du refuge-fourrière animalière de la SPA à Ebersheim sur un terrain de 300 m² environ.

Les locaux d'une surface utile de 115 m² sont prévus sur deux niveaux avec 6 boxes pour les chiens au rez-de-chaussée et les bureaux des gendarmes, local de soin et de repas, vestiaire, sanitaire et magasin à l'étage.

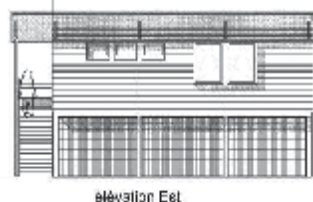
L'équipe de maîtrise d'œuvre composée de D. LAMBS Architecte, mandataire, et du bureau d'études IOSIS finalise actuellement le projet en concertation avec les représentants de la gendarmerie. Les travaux devraient débuter début 2011.

Le montant total de l'opération s'élève à 157 000 € HT, dont 137 000 € HT pour le coût des travaux de construction. L'investissement sera intégralement pris en charge par la gendarmerie.

En attendant d'intégrer son propre bâtiment, le peloton cynophile est logé dans les locaux de la SPA depuis le mois de juillet de cette année.



Coupe et façade du bâtiment



élévation Est



Le GIC, c'est quoi ?

Le dispositif cynophile de la gendarmerie nationale est organisé selon 3 niveaux opérationnels qui permettent d'apporter, en toute circonstance, une réponse adaptée selon le degré de technicité, la nature de l'intervention et l'urgence.

Le GIC du Bas-Rhin se situe au niveau 2 relatif aux recherches spécialisées. C'est un regroupement de plusieurs équipes cynophiles de recherches dédiées aux missions de police administrative et judiciaire de la gendarmerie départementale. Elles interviennent dans le département, dans la région, voire dans d'autres régions.

Le GIC du Bas-Rhin est composé de 3 maîtres de chien et de 6 chiens de race berger allemand, malinois, golden retriever et St-Hubert (chiens de piste et de recherche de produits stupéfiants). Particularité : le chien de race St-Hubert est l'unique chien de cette race pour l'ensemble de la zone de défense Est.

Il dispose de facultés olfactives supérieures aux autres chiens.

C'est au 1er juillet 2010 que le GIC de Haguenau a été transféré à Ebersheim. Ce transfert fait suite à la restructuration des Armées et à l'installation d'un régiment militaire dans ses locaux à Haguenau.

Benoît HEINRICH
Vice-président délégué



Container à verre

RIU

Redevance d'enlèvement des ordures ménagères passage en 2010 à la redevance incitative unique.

●●● Mise en place au niveau intercommunal en 2002 pour une première facturation en 2003, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) a connu une mutation importante en 2010 avec la redevance incitative unique (RIU) sur l'ensemble du territoire du SMICTOM d'Alsace Centrale. Les changements intervenus en 2010 sont de plusieurs ordres.

Ensuite, la facturation 2010 est établie à l'encontre des **propriétaires** (habitations, locaux artisanaux ou commerciaux); des **gestionnaires** des habitations en copropriété (syndics, agence immobilière etc.), des **baillleurs sociaux**; des **administrations publiques** et des **collectivités territoriales**.



Déchargement des camions

La méthode de répartition des charges entre les occupants d'une copropriété relève du libre choix du gestionnaire (surface, volume, millièmes, forfait, nombre de personnes etc.).

Enfin, la tarification du service est identique pour l'ensemble des usagers des 9 Communautés de Communes adhérentes au SMICTOM d'Alsace Centrale.

Tout d'abord, la facturation 2010 est assise sur le **volume du bac gris** (physique ou conventionné) mis à disposition des usagers par le SMICTOM d'Alsace Centrale. La taille du bac a été définie à la suite des enquêtes individuelles menées par le syndicat mixte au cours de l'année 2009. Elles prenaient en considération la composition familiale, l'implication éco citoyenne (tri, compostage...), le partage de bac entre une habitation et un professionnel. Ainsi, la RIU permet de valoriser les gestes de tri accomplis par les usagers en vue de réduire la quantité de déchets produits.

Toute la gestion de la redevance incitative unique (dotation en bacs, facturation, relation clientèle) relève du SMICTOM d'Alsace Centrale qui s'est doté des services correspondants. Toutefois, les Communautés de Communes, qui ont opté pour le régime dérogatoire prévu par la loi, restent compétentes pour émettre les factures et procéder à leur recouvrement par le biais des services du Trésor Public dont elles relèvent.

Afin de répartir la charge de la redevance sur l'année, le SMICTOM d'Alsace Centrale va procéder dès 2011 à une facturation semestrielle (15 avril, 15 septembre). Les usagers qui souhaitent par ailleurs adhérer au paiement par prélèvement automatique à l'échéance, doivent en faire la demande expresse.

La gestion de la dotation en bac des redevables est assurée tout au long de l'année par les services du SMICTOM d'Alsace Centrale.

Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements ou bien d'accomplir certaines démarches directement sur le portail Internet www.smictom-alsacecentrale.fr, rubriques «redevance» ou bien «vos démarches».

Stéphane ROMY
Vice-président délégué



Cannettes en aluminium





www.pieriseltv.fr

**Pierisel TV, c'est quand vous voulez et où vous voulez !
Et tout ça, grâce à la vidéo à la demande !**



● ● ● A tout moment du jour et de la nuit, vous pouvez regarder le 13 minutes de Pierisel TV ! Vous pouvez également retrouver tous nos magazines annexes, tels que En Vert et avec Tous, En passant ...

Vous êtes de plus en plus nombreux à aller voir les reportages de votre télé préférée et nous vous remercions de votre fidélité !

www.alsacecentrale.tv

Tous les habitants d'Alsace Centrale n'ont pas accès à une télévision locale : cela suppose d'être câblé, notamment pour TLVA / Pierisel TV, Reflets8, Benfeldtv et TVErstein.

Depuis cet automne les télévisions locales d'Alsace Centrale dispose, en plus de leur site Internet propre, d'un portail VOD (Vidéo à la Demande) pour accéder aux reportages des 5 télévisions locales existantes sur le territoire du Pays d'Alsace Centrale.

Ce portail est la porte d'entrée vers les 5 télévisions locales, la base de données commune permettant une navigation transversale pour passer d'un site à l'autre.

Les derniers reportages mis en ligne, sur chaque site de chaque média, remontent en page d'accueil du portail www.alsacecentrale.tv

Alors, tous en ligne !



Actualité





**Notre vie doit-elle
se limiter aux places
qui nous sont réservées ?**



Piste cyclable

AGISSONS POUR UNE SOCIÉTÉ OUVERTE À TOUS : APF - BP 30400 - 75626 PARIS CEDEX 13 - WWW.APF.ASSO.FR

Décisions du conseil de communauté

Le 28 juin 2010 :

Affaires financières

Le Compte administratif 2009 et la décision modificative n°1 ont été approuvés.

Assainissement

Le service assainissement sera transféré au SDEA à compter du 1er janvier 2011.

Département d'Etudes Territoriales

l'activité est transférée dans les locaux de l'IUFM de Sélestat. La C.C.S. poursuit le subventionnement des enseignements (73 000 €/an). Le terrain et les locaux vacants reviennent à la Ville de Sélestat qui en est le propriétaire.

Périscolaire

Acquisition de l'ensemble bâti du Foyer Saint-Charles pour 1 100 000 €.

Le 10 octobre 2010 :

Délégués communautaires

Installation de 2 nouveaux délégués représentants Ebersheim et Scherwiller.

Enfance Jeunesse

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe menée par Bernard WEIXLER pour la construction de la Maison de l'Enfance à Châtenois.

Médiathèque

Marché à bons de commande sur 4 ans pour l'acquisition de fonds.

Affaires financières

Adoption du budget supplémentaire 2010, pour l'ensemble des budgets, les crédits se montent toutes sections confondues à 22 089 890 €.

Le journal de la Communauté de Communes de Sélestat N°24 2ème semestre 2009.

Directeur de la publication : Marcel Bauer • **Rédaction :** Communauté de Communes de Sélestat • **Crédit photos :** Communauté de Communes de Sélestat • **Conception et impression :** L'Ormont Imprimeur - Saint-Dié-des-Vosges

Dépôt légal : ISSN : 1293-0237

Communauté de Communes de Sélestat - BP 20195 I, rue Louis Lang - 67604 Sélestat cedex - E-mail : contact@cc-selestat.fr.

